AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0327
FR0000054470-FS0230

17 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 mars 2026, la société Barclays Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le 11 mars 2026, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement, 6 715 853 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,50% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droit de vote	% droits de vote
Barclays Bank Plc	462 959	0,34	462 959	0,31
Barclays Capital Inc.	10	ns	10	ns
Barclays Capital Securities Limited	6 252 884	4,64	6 252 884	4,19
Total Barclays Plc	**6 715 853**	**4,98**	**6 715 853**	**4,50**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société Barclays Plc a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 965 521 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 730 322 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 843 588 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de contrats « *CFD* » à dénouement en espèces, sans échéance ; et

- 4 886 734 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention d'un contrat « *portfolio swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 18 juin 2026 et le 8 novembre 2027.

[1] Sur la base d'un capital composé de 134 735 648 actions représentant 149 163 244 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.